

# INVENTAIRE des ÉMISSIONS de POLLUANT

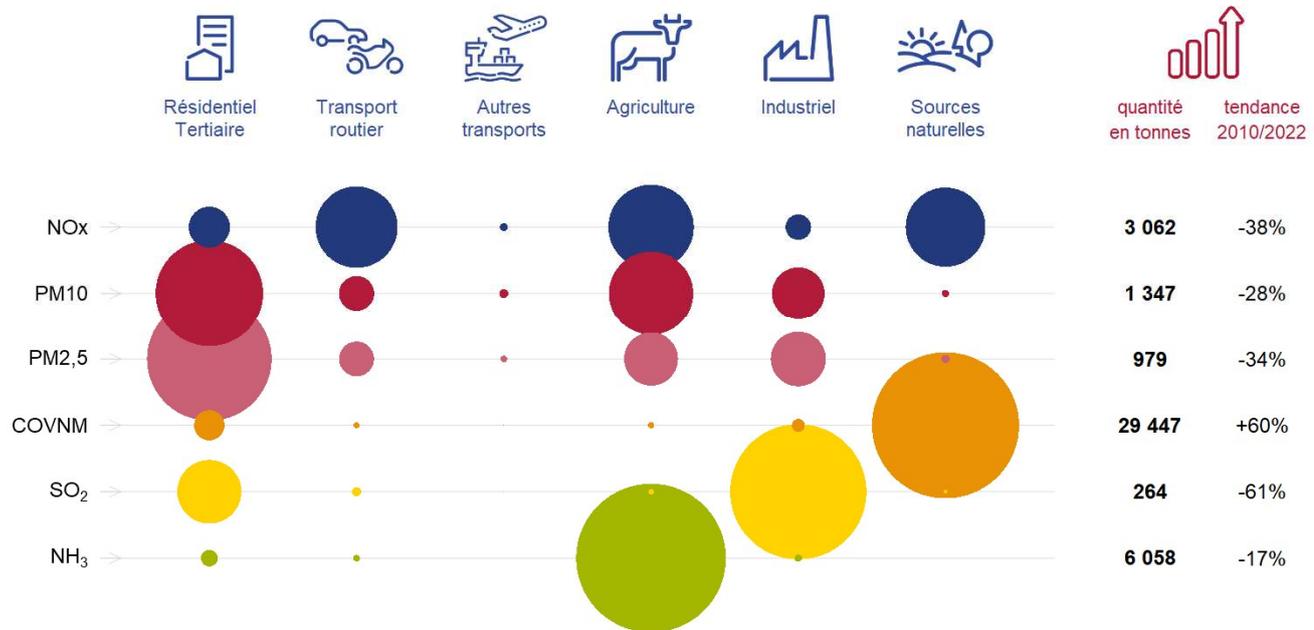
## Creuse

département



### Recensement des polluants rejetés dans l'air

par secteur d'activité



COVNM : composés organiques volatils non méthaniques NOx : oxydes d'azote PM<sub>10</sub> : particules grossières  
 PM<sub>2,5</sub> : particules fines NH<sub>3</sub> : ammoniac SO<sub>2</sub> : dioxyde de soufre

En **Creuse**, les **NO<sub>x</sub>** sont principalement émis par le transport routier, le secteur agricole (engins agricoles et engrais) et les sources naturelles (prairies et forêts). Concernant les particules (**PM<sub>2,5</sub>** et **PM<sub>10</sub>**), les sources principales d'émissions sont le chauffage au bois (secteur résidentiel/tertiaire) et l'agriculture (en particulier via le travail des sols). Le secteur industriel (production de verre) est également un contributeur significatif. Les **COVNM** sont quant à eux principalement émis par les sources naturelles (forêts). Le **SO<sub>2</sub>** est rejeté en grande partie par les industries (combustion). Le secteur résidentiel/tertiaire est également une source importante de SO<sub>2</sub> via le chauffage au fioul et au bois. Enfin, la source principale de **NH<sub>3</sub>** est l'agriculture, et plus précisément les déjections animales et l'épandage de celles-ci sur les cultures (engrais).

### Contribution du département dans les émissions régionales (2022)



Retrouvez les données sur notre site web

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/emissions>